

à l'ouvrage du professeur Gunnar Adler-Karlsson sur le rachat de notre économie. Le ministre devrait le lire puis se pencher sur les mesures législatives dont nous sommes saisis. Il devrait établir si l'argent que les Canadiens dépensent pour l'essor économique dans certaines régions profitera à tous, ou si une partie de cet argent ira à l'étranger sous forme de dividendes.

● (8.50 p.m.)

Je serais étonné si le ministre déclare qu'il ne sait pas ou ne veut pas savoir si les dividendes que nous payons en dollars canadiens imposables demeurent au Canada ou traversent nos frontières. La même remarque pourrait s'appliquer au contrôle susceptible de s'exercer sur les fonds imposables investis dans un programme comme celui-ci. Nous devons chercher à savoir si les fonds imposables versés pour l'expansion économique profitent aux Canadiens ou bien à des étrangers qui mettent la main sur notre industrie nationale.

Il n'y a pas très longtemps, on qualifiait certaines régions du Canada de centres de croissance. J'avais été heureux du rapport du ministre où il énumérait les centres de croissance du Canada. La région de Moose Jaw, que je représente, en était un. J'espérais que bien des choses arriveraient. J'espérais que le ministre et le ministère étudieraient la situation et tenteraient d'agir en faveur de ces centres de croissance. Nous savons maintenant que ces centres de croissance ont très peu d'importance pour le ministre et son ministère. Tout en étudiant certaines situations de fait dans notre pays, ils ne prennent pas en considération l'objet initial de cette loi. On devait aider financièrement ces centres de croissance, pour leur permettre de rattraper certaines autres régions du Canada. La mesure législative dont nous sommes saisis contribue très peu à mettre en relief le concept initial du centre de croissance qui devait profiter au Canada.

Nous étions très heureux lorsque le gouvernement a accepté la motion n° 224 du 10 mars 1970, portant production de documents. On nous a fourni un exemplaire de l'étude sur les façons de mettre en œuvre la mobilité que recherchait le ministère de l'Expansion économique régionale au cours de l'année financière 1967-1968, mentionnée dans la réponse à la question n° 1323 au cours de la dernière session. Sans aucun doute, nous pourrions consacrer beaucoup de temps à l'examen de ce rapport de spécialistes. On y dit que les gens qui quittent les régions rurales pour les régions urbaines ont tendance à trouver un emploi d'un niveau inférieur, comportant un revenu moindre.

Dans le cadre de ce bill, il faudrait traiter l'agriculture et la pêche comme des industries. Trop souvent les députés, surtout les membres du parti libéral, signalent que les régions rurales ne représentent que 10 p. 100 de la population canadienne. Si le ministre s'en souciait vraiment, il se rendrait compte que l'industrie agricole et l'industrie de la pêche au Canada demeurent les plus importantes et devraient être traitées en conséquence. Le gouvernement l'a oublié. Il ne s'est pas rendu compte que si nous avions aidé l'industrie agricole et l'industrie de la pêche au Canada, plusieurs des problèmes actuels n'existeraient pas. Comme l'indique le rapport de ces spécialistes,

[M. Skoberg.]

tes, plusieurs personnes sont obligées d'abandonner la pêche et l'agriculture pour se rendre dans les grandes villes. Nous devrions nous inquiéter de la situation qui est faite à ces personnes. Si le ministre est sincère, il tentera de traiter tous les Canadiens de façon équitable.

En vertu du programme du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, les seules personnes à recevoir une certaine aide sont celles qui sont employées au centre de réception ou qui ont obtenu leur emploi après avoir consulté les services de main-d'œuvre. Plusieurs personnes qui s'en vont dans la région la plus près où il y a du travail ne relèvent pas du programme de la main-d'œuvre; les agriculteurs, les pêcheurs et d'autres travailleurs indépendants sont dans ce cas.

Pour que les droits de chacun soient reconnus de façon équitable, il faut que le ministre et les ministères de l'État s'en soucient. Il faudrait un vaste programme de mobilité. Il n'y a aucune cohésion entre les ministères en ce qui concerne la mise en place d'un programme qui serait avantageux pour le pays. Je prie instamment le ministre de consulter d'autres ministères en vue d'élaborer un programme général avantageux pour le Canada. Il n'y a pas lieu de dire qu'un secteur particulier du Canada recevra des avantages spéciaux si le ministre n'est pas sincère.

Si nous voulons éviter des difficultés excessives, le ministère du Travail, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le ministère de l'Expansion économique régionale et autres doivent travailler conjointement à créer des emplois. Je suis persuadé qu'on en a assez dit ici pour que le ministre se rende compte que quelque chose de vraisemblable devrait être fait pour régler le problème. Rien n'a été fait pour rendre ce gouvernement vraisemblable aux yeux de la nation. Le programme précédent du gouvernement n'était pas vraisemblable. Même avec ce qu'il propose maintenant, il nous faut être soupçonneux de sa tentative d'implantation d'industries dans des régions nécessiteuses.

J'exhorte le ministre à se souvenir que l'agriculture et la pêche sont encore les industries de base du Canada. S'il s'entête à ne pas le reconnaître, il arrachera les fermiers à leurs terres et les pêcheurs à leurs filets. Ce sera une situation sans retour.

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, le président du comité permanent du développement régional a fait consigner à plusieurs reprises la position de mon parti. Plusieurs députés ont traité du bill C-205 ces dernières heures de même qu'au stade du débat et au stade du renvoi en comité le 10 décembre. Nous avons expliqué en détail les raisons pour lesquelles ce bill ne nous satisfait pas. Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) comprend mes objections personnelles. On a parlé des principes sous-jacents du développement régional. On a dit que ce bill concernait un problème à court terme diamétralement opposé à la philosophie du ministre. Le ministre s'est contredit à plus d'une reprise en admettant que le projet de loi ne contribuerait pas à régler, même d'ici six ou sept mois, le problème qui existe dans la région pour laquelle il a été conçu. D'après moi, il admet que le bill